

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

SEANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux le sept avril à 18 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de Billère s'est réuni en visioconférence via l'application Zoom, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux conseillers municipaux le 1^{er} avril 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 1^{er} avril 2022.

Étaient présents : M. LALANNE, M. JACOTTIN, Mme MATHIEU-LESCLAUX, M. CHAVIGNE, M. OCHEM, Mme FRANCCQ, M. MAZODIER, M. NASSIEU-MAUPAS, M. MONTAUT, M. CABANES, M. DUMONT, M. BALMORI, M. COLLET, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA, Mme LOURAU, Mme DE BOISSEZON, Mme GARCIA-ORCAJADA, M. TALAALOUT, Mme WEISS, M. BAYSSAC, Mme LABOURET, Mme FLOUS, M. FRETAY, M. RIBETTE.

S'étaient fait représenter : Mme PINTO (représentée par M. JACOTTIN), Mme AUCLAIR (représentée par M. CHAVIGNE), Mme FOURCADE (représentée par Mme MATHIEU-LESCLAUX), M. MAUBOULES (représenté par M. BAYSSAC), Mme FERRER (représentée par Mme FRANCCQ), Mme VEILHAN (représentée par M. LALANNE), M. LESCHIUTTA (représenté par M. FRETAY), Mme BOGNARD (représentée par M. RIBETTE), M. DEFASNE (représenté par Mme FLOUS).

Absents excusés : Mme PINTO, Mme AUCLAIR, Mme FOURCADE, M. MAUBOULES, Mme FERRER, Mme VEILHAN, M. LESCHIUTTA, Mme BOGNARD, M. DEFASNE.

A été nommé secrétaire : Mme LOURAU

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE		
AFFERENTS	PRESENTS	QUI ONT PRIS PART AU VOTE	Unanimité		
33	24	33	Pour : 33	Contre : 0	Abstentions : 0

DELIBERATION n° 2022-04-15 :

AMENAGEMENT AVENUE DU CHATEAU D'ESTE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

RAPPORTEUR : M. JACOTTIN

Dans le cadre de sa politique de « Ville durable », la commune de Billère réalise des aménagements de voirie intégrant des techniques alternatives favorisant la désimperméabilisation des sols et la création d'îlots de fraîcheur.

Dans le cadre du schéma directeur des mobilités actives, la commune de Billère va réaliser l'aménagement de deux pistes cyclables avenue du Château d'Este. Cet aménagement permettra notamment de désimperméabiliser et de végétaliser près de 496 m². Ce projet a été présenté au comité de pilotage du 25 janvier 2022 ainsi qu'à la commission des travaux du 22 février 2022.

Il est proposé au Conseil de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au titre de la gestion intégrée des eaux pluviales par la mise en œuvre de techniques alternatives et/ou de désimperméabilisation.

Le montant de l'opération est estimé à 569 248,80 € HT.

Vu la présentation en commission des travaux du 22 février 2022,

Le Conseil municipal, invité à délibérer,

DECIDE de solliciter une aide auprès de l'Agence de l'Eau pour le montant le plus élevé possible pour ce type de projet.

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 064-216401299-20220407-2022_04_15-DE

Fait et délibéré à BILLERE,
les jour, mois et an que dessus
et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Jean-Yves LALANNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

1. Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
2. Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau